

**Conseil de sécurité**Distr.
GENERALES/20185
13 septembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 13 SEPTEMBRE 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE
L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que les forces armées iraniennes se sont rendues responsables des violations suivantes du cessez-le-feu :

1. Le 7 septembre 1988, à 7 h 20, on a observé l'installation, au moyen de sacs de sable, de trois postes de tir en face du secteur occupé par notre IIe corps d'armée, à 300 mètres de nos positions avancées. Ces postes ont été édifiés de nuit.
2. Le 7 septembre 1988, à 11 heures, l'ennemi a installé un autre poste en face de nos positions avancées du secteur occupé par le IIe corps d'armée.
3. Le 7 septembre 1988, à 9 h 30, on a repéré un bulldozer effectuant des travaux de déblaiement en face de nos positions avancées dans le secteur occupé par le IVe corps d'armée.
4. Des travaux de génie militaire ont été observés dans différents points faisant face au secteur occupé par le VIIe corps d'armée.
5. Le 8 septembre 1988, à 9 h 30, six soldats ennemis ont été repérés alors qu'ils creusaient une tranchée de communication d'une vingtaine de mètres, à une distance de 120 mètres des positions avancées de l'ennemi et en face de nos positions dans le secteur occupé par le IIe corps d'armée.
6. Le 8 septembre 1988, à 11 h 30, une vingtaine de soldats ennemis ont été repérés alors qu'ils posaient des mines et dressaient des murs de barbelés en face du village de Bay Saiud, à une distance de 2,5 à 3 kilomètres de nos positions.
7. Le 8 septembre 1988, à 11 h 25, l'ennemi a installé deux mitrailleuses, à 6 à 7 kilomètres de nos positions dans le secteur nord de la région de Musiyan occupé par le IVe corps d'armée.
3. A 11 h 50, deux chars ont été repérés alors qu'ils venaient des lignes arrières iraniennes avant de se mettre en position à 3 kilomètres à l'est de la rivière Douairej dans le secteur occupé par le IVe corps d'armée.

9. Le 8 septembre 1988, à 11 heures, trois pelleteuses et cinq camions-bennes ont été repérés alors qu'ils servaient à édifier un mur de sable à 1 kilomètre à l'est de la rivière Douairej.
10. Le 8 septembre 1988, à 10 heures, une embarcation ennemie avec quatre personnes à bord a tenté de sortir d'une crique pour regagner le Chatt-el-Arab.
11. Deux pick-up Land Cruiser, le premier transportant 10 personnes et le deuxième quatre, ont été repérés alors qu'ils venaient des arrières-lignes iraniennes en direction des positions ennemies. Ils se sont immobilisés en face de nos positions dans le secteur de Kani Rosh occupé par le Ier corps d'armée, où ils ont déposé leurs passagers avant de rebrousser chemin.
12. Le 8 septembre 1988, à 18 heures, deux unités ennemies, composées chacune de trois éléments, ont installé, au moyen de sacs de sable, deux postes de combat à 150 mètres des lignes avancées de l'ennemi et à l'intérieur du secteur occupé par le IIe corps d'armée.
13. Le 8 septembre 1988, à 11 h 15, l'ennemi a installé deux positions de combat en face du secteur occupé par le Ve corps d'armée.
14. Le 9 septembre 1988, à 11 h 30, l'ennemi a installé plusieurs postes de combat face aux positions avancées de notre IIe corps d'armée, avec trois hommes par poste, comme indiqué ci-après : cinq postes en face de notre IIe corps d'armée, à 250-300 mètres de nos lignes avancées; deux postes en face de nos positions, à 800-900 mètres du chemin menant aux arrières-lignes de l'armée iranienne; et deux postes en face de nos positions à 250-300 mètres des lignes avancées du IIe corps d'armée.
15. Le 9 septembre 1988, entre 1 heure et 1 h 10, l'ennemi a tiré unilatéralement des coups perdus dans diverses directions ainsi que des rafales attaquant de façon criminelle les positions situées entre la borne 265 et la chaîne de Khormala. Ces faits ont été observés depuis nos postes à la borne 254 par le Ier corps d'armée spécial.
16. Le 9 septembre 1988, à 12 h 30, l'ennemi a installé deux nouvelles positions face à notre Ve corps d'armée.
17. Le 9 septembre 1988, à 18 h 25, trois camions-bennes ont été repérés alors qu'ils transportaient des tuyaux vers les lignes ennemies, où ceux-ci ont été déchargés et installés dans la tranchée ennemie en face du IIIe corps d'armée.
18. Le 9 septembre 1988, à 10 h 5, l'ennemi a installé une mitrailleuse de type BKC et creusé une tranchée de communication ainsi que de nouvelles positions en face de notre IIe corps d'armée.
19. Le 9 septembre 1988, à 17 h 25, l'ennemi a installé deux nouveaux postes de combat à l'intérieur de ses positions précédentes à une distance de 400 à 500 mètres de notre IIe corps d'armée. Ces postes comptaient neuf soldats ennemis, ceux-ci étant divisés en deux groupes de quatre et cinq soldats.

20. Le 9 septembre 1988, à 18 h 15, deux officiers iraniens accompagnés de trois soldats ont tenté de s'approcher de nos positions avancées; un autre soldat s'est avancé, brandissant un drapeau iranien, leur faisant signe. Ils ont commencé à creuser à une distance de 150 à 300 mètres des positions de notre IIe corps d'armée et ont installé un poste permettant de contrôler la seule voie menant aux positions de notre IIe corps d'armée.

21. Un groupe de soldats ennemis a édifié une tour métallique d'une vingtaine de mètres de haut derrière les lignes ennemies, à environ 7 kilomètres des positions avancées de notre IIe corps d'armée.

22. Cinq travaux distincts de génie militaire ont été repérés en face des positions de notre VIIe corps d'armée.

23. Les autorités compétentes iraqiennes ont porté ces violations à l'attention du Groupe d'observateurs des Nations Unies à Bagdad.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires,

(Signé) Ali SUMAIDA
